

## La bataille des chiffres est lancée

Lors de nos rencontres avec la direction de Caritas, tout comme lors de celle avec le Préfet et le maire de Montans, on nous annonce des montants variant de 300 000 € à 700 000€ pour lever le péril qui frappe le bâtiment et le remettre aux normes pour l'accueil du public. Ils se cachent derrière le rapport de l'APAVE qui fait autorité pour condamner le bâtiment, mais refuse de suivre les estimations de travaux qui y sont préconisés.

Il faut donc savoir que le rapport dit clairement que les travaux **urgents** sont de l'ordre de 15 000€ et nous avons un devis qui vient confirmer ce montant.

Viennent s'ajouter, des travaux certainement nécessaires à la mise aux normes et ôter toutes les parties **notées en rouge** dans le rapport : 8 500 € de rénovation des fenêtres du grenier, 50 000 € d'électricité et 120 000 € de reprise en sous œuvre et de renforcement de la structure, soit 178 500 €.

D'autres montants viennent s'ajouter, mais correspondent à des parties du bâtiment dont les travaux ne sont pas considérés comme urgents et peuvent être réalisés plus tard, **notée en orange** dans le rapport : fenêtres, volets, finitions extérieures, cloisons et faux plafond. Rien qui ne présente un danger quelconque.

De nombreuses parties du bâtiment sont jugées en bon état, **notées en jaune** dans le rapport, et démontre le potentiel existant, le "déjà là" qu'il serait aberrant de sacrifier : la toiture (80 000€ de fonds publics investis fin 2025), l'intégralité de la plomberie, la chaudière collective à gaz, le chauffe eau instantané, la ventilation, l'alarme incendie et les extincteurs.

**Nous sommes donc bien loin d'avoir à faire à un bâtiment délabré, en manque d'entretien et au bord de la ruine.**

Concernant les logements LHSS et les bâtiments annexe dit ACI, seul un local sur cinq, déjà condamné depuis des années, est jugé dangereux.

**Tous ces locaux sont actuellement fermés et interdits d'accès, sans explication.**

Il est intéressant de noter que l'ensemble du domaine est estimés à 1,2 millions d'euros. L'addition des travaux jugés nécessaires par l'Apave (**notés en rouge** dans le rapport) donne une somme légèrement inférieure à 200 000€. Abandonner le bâtiment c'est donc abandonner plus d'un million d'euros de murs, de toiture, de menuiseries, de plomberie, de chauffage et de bonnes terres agricoles en plaine.

Les services de maintenance et l'ACI sont forces de propositions, de ressources humaines et de compétences diverses. De nombreux petits travaux peuvent être réalisés en interne et réaliser ainsi des économies conséquentes, de l'ordre de 80 000€ par an.

Des solutions existent ! Encore faut-il avoir la volonté de les mettre en œuvre....

